

# Réunion du Conseil Municipal du 16 mars 2023 à 18h00

Compte-rendu succinct de réunion

Tous les membres sont présents à l'exception de:

Rosa Nocera : absente excusée, pouvoir à Jean-Luc Gonnay

Absentes : Brigitte Dorez et Cléa Lamon

Secrétaire de séance : Yannick Blaise

# Ordre du jour

Point 1 - Compte administratif / Compte de gestion : Vote du bilan 2022.

Point 2 - Vote du budget 2023 fonctionnement et investissement

- Subventions aux associations
- Taux de la fiscalité locale (taxes foncières)
- Budgets fonctionnement et investissement : Dépenses et recettes prévisionnelles

Point 3 - Divers

1 - Compte administratif / Compte de gestion : Vote du bilan 2022.

# COMMUNE D'ARLEUX-EN-GOHELLE

## BILAN 2022

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2022	Réalisé
Charges à caractère général	272 575,00	179 292,52
Charges de personnel	135 320,00	136 361,44
Autres charges de gestion courante	108 950,00	95 637,76
Charges financières	18 800,00	18 761,85
Subventions associations	16 500,00	15 098,20
Opération de transfert	0,00	0,00
Virement à la section investissement		
<b>TOTAL</b>	<b>552 145,00</b>	<b>445 151,77</b>

RECETTES		
Ventes produits fabriqués	9 000,00	11 862,29
Impôts et taxes	438 550,00	456 673,09
Dotations, subventions participations	85 102,00	116 016,90
Autres produits gestion courante	2 500,00	1 802,12
Produits exceptionnels	100,00	0,00
Atténuation de charges	0,00	568,90
Excédent antérieur reporté		
<b>TOTAL</b>	<b>535 252,00</b>	<b>586 923,30</b>



Pas de points particuliers à signaler. Les réalisations ont été conformes aux prévisions. Des divers travaux de « voirie » ont été réalisés (40 000 €). Jusqu'à fin 2022, nous bénéficions des tarifs du marché FDE auquel nous nous sommes associés. En 2023, une hausse d'environ 53 % est à prévoir ! Les recettes ont bien été supérieures à celles estimées (estimation et gestion prudentes).

# COMMUNE D'ARLEUX-EN-GOHELLE

## BILAN 2022

### INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2022	Réalisé
Immobilisations incorporelles	25 000,00	0,00
Immobilisations corporelles	463 373,65	147 250,85
Immobilisations en cours	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées	36 500,00	36 470,27
Résultat d'investissement reporté		
Opérations d'ordre (rétro rue des acacias)		18 941,75
<b>TOTAL</b>	<b>524 873,65</b>	<b>202 662,87</b>

RECETTES		
Subventions	44 873,00	24 537,60
Emprunts		
Immobilisations corporelles		
Dotations, fonds divers	37 400,00	81 454,86
Virement de la section fonctionnement		
Excédent de fonctionnement reporté	65 313,02	
Excédent d'investissement reporté		
Opération d'ordre		18 941,75
Produit de session		
<b>TOTAL</b>	<b>147 586,02</b>	<b>124 934,21</b>



Pas de points particuliers à signaler. Les réalisations ont été conformes aux prévisions.

A noter, une opération d'ordre de 18 941,75 en dépenses et en investissement qui correspond à la valeur du bien rentrant dans le patrimoine communal (rue des acacias).

Les recettes ont été réalisées. Sont attendues les subventions pour la toiture des écoles. 2 factures arrivées en décembre 2022 ont été réglées sur l'exercice 2023 (Deligne et Givecom)

**COMMUNE D'ARLEUX-EN-GOHELLE****Compte Administratif****BILAN 2022****ENSEMBLE****FONCTIONNEMENT**

Résultats reportés de l'année 2021	Excédent	524 806,67
	Part affectée à l'investissement	65 313,02
	Dépenses	445 151,77
	Recettes	586 923,30
	<b>TOTAL</b>	<b>601 265,18</b>

**INVESTISSEMENT**

Résultats reportés de l'année 2021		65 313,02
	Dépenses	202 662,87
	Recettes	124 934,21
	<b>TOTAL</b>	<b>-143 041,68</b>



ENSEMBLE		
	Fonctionnement	601 265,18
	Investissement	-143 041,68
	<b>TOTAL</b>	<b>458 223,50</b>
	<b>Solde à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>458 223,50</b>
	Restes à réaliser (factures payées sur 2023)	20 595,95

**Affectation de l'excédent de fonctionnement :**

Part de l'excédent de fonctionnement reporté sur budget investissement 2022 (compte 1068) **163 637,63 (1)**

Part de l'excédent de fonctionnement reporté sur budget fonctionnement 2022 (compte 002) **437 627,55 (2)**

(1)  $143\,041,68 + 20\,595,95 = 163\,637,63$

(2)  $458\,223,50 - 20\,595,95 = 437\,627,55$

**Le bilan 2022 reçoit un accord à l'unanimité des membres présents et représentés. Il est donc validé.**



## 2 – Budget 2023



## Recettes Fonctionnement 2023 :

Les recettes suivantes classées par chapitre :

- Ventes produits fabriqués : 9 560,00 €
- Impôts et taxes : 444 220,00 €
- Dotations – Subventions – Participations : 89 131,00 €
- Autres produits de gestion courante : 2 500,00 €
- Excédent antérieur reporté : 437 627,55 €

**Soit un total de 983 038,55 €**





## Dépenses Fonctionnement 2023 :

Les dépenses suivantes classées par chapitre :

- Charges à caractère général : 388 638,55 €
- Charges de personnel : 143 350,00 €
- Autres charges de gestion courante : 126 450,00 €
- Charges financières : 17 400,00 € (1 prêt terminé en 2022)
- Virement à section investissement : 307 200,00 €

Soit un total de 983 038,55 €



## Dépenses d'Investissements 2023 :

Les dépenses suivantes classées par chapitre :

- Immobilisations incorporelles : 5 000,00 €
- Immobilisations corporelles : 443 100,00 €
- Capital des emprunts : 28 900,00 € (1 prêt terminé en 2022)
- Solde d'exécution reporté : 163 637,63 €

Soit un total de 640 637,63 €



## Recettes d'Investissements 2023 :

Les recettes suivantes classées par chapitre :

- Subventions d'investissements : 145 800,00 €
- Fonds divers (TVA) : 24 000,00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 307200 €
- Excédents de fonctionnement : 163 637,63 €

Soit un total de 640 637,63 €



## Taux d'imposition 2023

A partir de 2023, le taux de TH n'est plus gelé comme les années précédentes. La taxe d'habitation est renommée "taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale" THS et son taux doit être voté annuellement.

Les communes et EPCI doivent obligatoirement voter un taux de THS 2023 et en faire mention dans la délibération de vote de taux. A défaut, la délibération sera jugée irrégulière par les services préfectoraux.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer ce taux de THS à 11,52 %, taux de la TH inchangé depuis de nombreuses années. Les produits issus de cette fiscalité devraient être quasiment nuls du fait de l'absence de résidences secondaires connues dans le village. Comme en 2022, il est également proposé au Conseil Municipal de maintenir pour 2023 les mêmes taux du FB et FNB, respectivement à 38,82 % et 53,70 %.

Attention, la base d'imposition communiquée par l'Etat est indexée sur l'inflation, entraînant une hausse mécanique des valeurs locatives cadastrales. Pour 2023, il faut prévoir une hausse de 7 % de la base.

**Le maintien des taux TFB et TFNB est accepté. Le taux de 11,52 % pour la THS est accepté. Les budgets 2023 reçoivent un accord à l'unanimité des membres présents et représentés. Il sont donc validés.**



## 3 – Divers

## Mutualisation

Monsieur le Maire expose aux membres présents le dossier concernant le schéma de mutualisation construit sous la houlette de la Communauté de Communes Osartis-Marquion. Cette démarche répond à une obligation réglementaire. Le support détaillé établi par le cabinet qui a accompagné la Communauté de Communes dans cette démarche a été transmis préalablement par mail aux membres du conseil municipal.

Quelques précisions sont apportées et quelques échanges sont faits en réunion. Pour formaliser la communication et la présentation de ce dossier, il est demandé au conseil d'émettre un avis. Les membres présents et représentés n'apportent d'observations et accordent implicitement un avis favorable.

**Fin de la réunion à 19h30**